CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 1 REPERAGE

Le repérage se fait souvent par démarchage à domicile et de façon insistant

- Les cambrioleurs testent parfois la présence des occupants par une action sur la sonnette ou en lançant un caillou sur la fenêtre.
- Un objet peut aussi être jeté par dessus le portail (ex: une canette) cela doit attirer votre attention (les malfaiteurs observent si la canette est toujours présente le lendemain pour agir en votre absence).
- Evitez de laisser entrer une personne inconnue pour quelque raison que ce soit.
- Lorsqu'une personne se présente à votre domicile (livreurs, démarcheurs, enquêteurs, agents EDF, plombiers...), utilisez la chaîne de sécurité et l'oeilleton.

ETAPE 2 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Pensez à toujours fermer votre porte à clef

- Changez la serrure de votre porte en cas de perte de vos clefs et ne faites jamais
- apparaitre vos noms et adresses sur vos porteclefs.
- Entretenez votre jardin (un jardin à l'abandon laisse penser que le logement est inoccupé donc vulnérable).
- Mettez sous clef tous vos outils de jardin et cadenassez votre échelle, afin qu'elle ne soit pas utilisée pour monter sur le toit et soulever quelques tuiles pour pénétrer dans la maison.
- Pensez à rentrer vos conteneurs poubelles après passage de la collecte.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 3 EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

- Demandez (amis, voisins, famille) que l'on ouvre régulièrement vos volets, branchez une lampe visible de l'extérieur qui pourra s'allumer quotidiennement à heure programmée
- Signalez votre absence à la Police Nationale et à la Police Municipale en remplissant le formulaire « Opération Tranquillité Vacances » sur aixenprovence.fr (surveillance de votre résidence en votre absence).
- Ne dites jamais dans un lieu public ou sur les réseaux sociaux que vous allez vous absenter de votre domicile.
- Pensez a partagez l'information de votre absence avec votre voisin, il peut avoir un effet dissuasif sur de potentiels intrus.

ETAPE 4 SÉCURISEZ VOTRE LOGEMENT

- Equipez-vous d'un système de vidéo surveillance afin de pouvoir surveiller à distance les parties privatives de votre domicile.
- Installez un détecteur de présence lumineux à l'extérieur de votre domicile. (branché sur une lampe extérieure).

PROTÉGEZ VOTRE VÉHICULE DE LA MÊME MANIÈRE EN NE LAISSANT PAS D'OBJETS DE VALEUR VISIBLES DEPUIS L'EXTÉRIEUR.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 5 QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- Alertez immédiatement la Police Nationale (17).
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation ...).
- Conservez les lieux en l'état, ne touchez à rien afin de permettre aux enquêteurs spécialisés de relever tous les indices utiles à l'enquête. Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé.
- Déposez plainte par procès verbal, il vous sera remis une attestation de dépôt de plainte nécessaire pour votre assurance.
- Faire opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés.

Pour les pré-plaintes en ligne :

ETAPE 6 NUMEROS UTILES

Commissariat d'Aix-en-Provence :

04 42 93 97 00 10 Avenue de l'Europe 13100 Aix-en-Provence

Police municipale d'Aix-en-Provence :

04 42 91 91 11 2 Cours des Minimes 13100 Aix-en-Provence

